

Agent rupteur d'émulsion cationique

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identificateur du produit	Agent rupteur d'émulsion cationique ; <i>Cationic Emulsion Breaking Agent</i>
Autres moyens d'identification	Agent rupteur d'émulsion cationique ; <i>Cationic Emulsion Breaking Agent</i>
Usage recommandé	Rupture d'émulsion cationique.
Restrictions d'utilisation	Aucune connue.
Identificateur du fabricant/fournisseur	Les industries McAsphalt Ltée, 8800, avenue Sheppard Est, Toronto (Ontario) M1B 5R4
N° de téléphone en cas d'urgence	Les industries McAsphalt Ltée, 1-800-268-4238, de 8:00 à 17:00 h., du lundi au vendredi CANUTEC, (613) 996-6666, 24 heures
N° de FDS	0152

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au *Règlement sur les produits dangereux* (RPD) (DORS/2015-17) (Canada) (SIMDUT 2015).

Classification

Toxicité aiguë (Inhalation), Catégorie 4 ; Irritation cutanée, Catégorie 3 ; Irritation oculaire, Catégorie 2B ; Cancérogénicité, Catégorie 2.

Éléments sur les étiquettes



Avertissement

Nocif en cas d'ingestion, en cas de contact cutané ou par inhalation.

En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Consulter un médecin/Obtenir des soins médicaux.

Autres dangers

Liquide blanc léger visqueux. Absorbe l'humidité contenue dans l'air. Taille des particules : Non disponible.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	N° CAS	%	Autres identificateurs	Autres noms
Eau	7732-18-5	70 – 90		
Hydroxyde de potassium	1310-58-3	10 – 30		

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Mesures de premiers secours

Inhalation

En cas d'inhalation, amener la personne en plein air. En cas d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec la peau

Rincer immédiatement et abondamment la peau à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Appeler immédiatement un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

Contact avec les yeux

Vérifier si la personne porte des lentilles de contact et les retirer. Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en maintenant les paupières ouvertes. De l'eau froide peut être utilisée. Obtenir immédiatement des soins médicaux. Terminer en rinçant bien à l'eau courante afin d'éviter une infection possible.

Ingestion

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir à moins que le personnel médical n'indique de le faire. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente. Desserrer tout article vestimentaire serré tel que col, cravate, ceinture ou ceinture montée. Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Commentaires sur les premiers soins

Veiller à ce que le personnel médical soit au courant des matières en cause et lui indiquer de prendre des précautions pour se protéger. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Symptômes et effets aigus et retardés les plus importants

L'exposition prolongée ou les expositions répétées peuvent irriter la peau. Peut brûler la peau. Il peut en découler des cicatrices permanentes.

En cas de contact avec les yeux : Provoque une irritation modérée à sévère. Les symptômes comprennent les yeux rouges, douloureux et larmoyants.

En cas d'ingestion : Les symptômes peuvent comprendre nausée, vomissement, crampes d'estomac et diarrhée.

Prise en charge médicale immédiate et traitement spécial

Organes cibles

Yeux, appareil respiratoire, peau, tractus gastro-intestinal.

Instructions spéciales

Il faut prodiguer des soins médicaux immédiatement. Provoque des brûlures chimiques. Peut être nocif ou mortel par ingestion. Les symptômes peuvent être différés.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Le contact prolongé ou les contacts répétés avec les pulvérisations ou le brouillard peuvent provoquer une irritation oculaire chronique et une grave irritation cutanée. Les expositions répétées de la peau peuvent provoquer une destruction locale de la peau ou une dermatite

SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs

Agents extincteurs appropriés

Non combustible. Employer des agents extincteurs compatibles avec le produit et qui conviennent pour circonscrire l'incendie. Si de l'eau est employée, il faut prendre garde, puisque la réaction peut être exothermique (dégager de la chaleur) et provoquer des projections lorsque de l'eau est appliquée directement sur l'hydroxyde de potassium.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser de dioxyde de carbone (CO₂).

Dangers spécifiques posés par le produit

Ininflammable.

L'hydroxyde de potassium sous forme solide entrant en contact avec de l'humidité ou de l'eau peut dégager suffisamment de chaleur pour enflammer des matières combustibles se trouvant à proximité. L'hydroxyde de potassium peut réagir avec plusieurs matières fréquemment rencontrées telles que les acides, libérant suffisamment de chaleur pour enflammer des matières combustibles se trouvant à proximité. Une fois humidifié, l'hydroxyde de potassium peut réagir avec les métaux, tels que l'aluminium, l'étain et le zinc, pour former de l'hydrogène gazeux inflammable et explosif. Lorsqu'il est chaud ou à l'état fondu, il peut réagir violemment avec l'eau, provoquant des projections et le dégagement d'un brouillard irritant. Des émanations toxiques d'oxyde de potassium peuvent être produites par la décomposition thermique à des températures

élevées. Les récipients fermés peuvent éclater violemment lorsque chauffés.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Évacuer la zone et combattre l'incendie depuis une distance sécuritaire ou à partir d'un lieu protégé. Aborder l'incendie en amont (au vent) afin d'éviter les produits de décomposition toxiques. L'eau doit être utilisée avec une précaution extrême pour éteindre un incendie dans une zone d'entreposage d'hydroxyde de potassium et l'eau ne doit pas entrer en contact avec l'hydroxyde de potassium.

L'hydroxyde de potassium ne brûle pas et n'entretient pas la combustion. Toutefois, les récipients fermés peuvent éclater violemment lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un incendie. Dans la mesure du possible, isoler les matières qui ne sont pas encore impliquées dans l'incendie et retirer les récipients de la zone de l'incendie si cela peut être fait sans risque et s'ils n'ont pas été exposés à la chaleur. Faire preuve d'une extrême prudence puisque la décomposition peut se produire dans des conditions d'incendie et que la chaleur peut faire éclater les récipients. S'il n'est pas possible de déplacer les récipients, appliquer de l'eau en quantités abondantes par le côté et depuis une distance sécuritaire, afin de maintenir froids les récipients, les réservoirs ou les chargements de citerne/remorque exposés à l'incendie et d'absorber la chaleur pour aider à les empêcher d'éclater, et protéger le personnel. Au besoin, utiliser des lances à régulation et des supports de tuyaux autonomes pour continuer à arroser avec des jets d'eau afin de refroidir les réservoirs ou les récipients exposés à l'incendie longtemps après son extinction. De l'eau pulvérisée peut aussi être utilisée pour abattre les émanations et les vapeurs corrosives et toxiques qui peuvent être produites dans un incendie.

L'eau ayant servi à la lutte contre l'incendie ou l'eau servant à diluer peut être corrosive et/ou toxique. Endiguer l'eau ayant servi à la lutte contre l'incendie pour pouvoir l'éliminer comme il se doit. Évacuer immédiatement en cas d'augmentation du son provenant de la soupape de ventilation de sécurité ou en cas de changement de couleur des réservoirs causé par l'incendie. Il faut TOUJOURS rester à l'écart des extrémités des réservoirs, tout en étant conscient que des matériaux volants (éclats) provenant de réservoirs éclatés peuvent voler dans tous les sens. Il ne faut pas approcher directement des réservoirs ou des barils après qu'ils aient été dans un incendie, jusqu'à ce qu'ils aient complètement refroidis.

L'hydroxyde de potassium sous forme solide et en solution est très corrosif, et à températures élevées, il se produit une décomposition dégageant de fortes émanations corrosives d'hydroxyde de potassium. Ne pas pénétrer sans porter de l'équipement spécialisé qui convient à la situation. Les vêtements de protection normaux des pompiers (tenue d'intervention d'incendie) n'offrent pas une protection adéquate. Des vêtements de protection contre les produits chimiques (par ex., vêtement de protection anti-chimique) et des appareils de protection respiratoire autonomes à pression positive (homologués par le NIOSH ou l'équivalent) peuvent être nécessaires.

Il peut être nécessaire de porter une combinaison complète monobloc de protection contre les produits chimiques avec un APRA à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus. Porter l'équipement de protection individuelle qui convient. Tenir à l'écart le personnel non indispensable. Porter l'équipement et les vêtements de protection qui conviennent pendant le nettoyage. Ventiler les espaces clos avant d'y pénétrer. Ne pas toucher la matière déversée ni marcher dessus.

Protections relatives à l'environnement

Restreindre l'accès à la zone jusqu'à ce que le nettoyage soit achevé. Veiller à ce que le nettoyage ne soit effectué que par du personnel formé. Porter des vêtements et de l'équipement de protection qui conviennent. Retirer les produits chimiques qui pourraient réagir avec la matière déversée. Aviser les autorités gouvernementales chargées de la santé et sécurité au travail, et de l'environnement

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Contenir le déversement ou la fuite. Ne pas laisser entrer dans les égouts ou les cours d'eau. Pelleter ou balayer l'hydroxyde de potassium sec en vue de le recycler ou de l'éliminer. Neutraliser les dernières traces et rincer la zone à grande eau.

Il faut contenir les solutions en les endiguant avec une matière inerte telle que du sable ou de la terre. Les solutions peuvent être récupérées ou du personnel formé peut les diluer soigneusement avec de l'eau et les neutraliser prudemment avec des acides tels que l'acide acétique ou l'acide chlorhydrique.

Gros déversements : contacter les services d'incendie et d'urgence et le fournisseur pour obtenir des conseils.

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sécurité de manutention

Cette matière est EXTRÊMEMENT CORROSIVE et HAUTEMENT RÉACTIVE. Avant de la manipuler, il est très important de s'assurer du fonctionnement des mesures d'ingénierie et de respecter les exigences relatives à l'équipement de protection et aux mesures d'hygiène individuelle. Les personnes qui travaillent avec ce produit chimique doivent être correctement formées sur les dangers qu'il présente et sur son utilisation sécuritaire. Le personnel chargé de l'entretien et des urgences doit être avisé de ses dangers potentiels.

Utiliser les plus petites quantités possibles dans une aire séparée de l'aire de stockage. Signaler immédiatement les fuites, les déversements et les pannes de mécanismes techniques. Inspecter la présence de dommages ou de fuites dans les récipients avant de les manipuler. Utiliser le type de récipients recommandé par le fabricant. Les personnes non protégées doivent éviter tout contact avec ce produit chimique, y compris avec l'équipement contaminé. Ne pas utiliser avec des matières incompatibles telles que les acides forts, les composés nitroaromatiques, nitroparaffiniques ou organiques halogénés. Voir la rubrique sur les Matières incompatibles – Matières à éviter, pour obtenir de plus amples renseignements.

Éviter de produire de la poussière et du brouillard. Empêcher l'émission de poussière et de brouillard dans l'air du lieu de travail. Transférer à l'aide d'outils ou d'équipement résistants à la corrosion. Transférer prudemment dans des récipients robustes faits de matériaux compatibles. Ne jamais retourner de matière contaminée dans son récipient d'origine.

Contactez immédiatement le fournisseur/fabricant du produit chimique pour obtenir des instructions sur la manipulation si les récipients semblent être gonflés.

Ne jamais ajouter d'eau à une matière corrosive. Il faut toujours ajouter la matière corrosive à l'eau. Pour mélanger à de l'eau, mélanger lentement de petites quantités. Utiliser de l'eau froide pour empêcher le dégagement d'une chaleur excessive. En général, tenir l'hydroxyde de potassium sous forme solide à l'écart de l'eau. Afficher des pancartes indiquant « NE PAS UTILISER D'EAU » dans la zone d'utilisation, afin de prévenir le contact accidentel.

Ne pas souder, couper, braser, percer ni faire tout autre travail à chaud sur un récipient, un contenant ou de la tuyauterie vides jusqu'à ce que toute la matière en ait été enlevée.

Étiqueter les récipients. Éviter d'endommager les récipients. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Suivre les précautions de manutention figurant dans la Fiche de données de sécurité. Disposer d'équipement d'urgence facilement et rapidement utilisable convenant aux incendies, aux déversements et aux fuites. Veiller au bon entretien général. Entretenir l'équipement de manutention. Respecter la réglementation applicable.

Les bains oculaires et les douches d'urgence doivent être situés à proximité de toute zone où l'on manipule de l'hydroxyde de potassium. Retirer rapidement les vêtements contaminés. Garder les vêtements contaminés dans des récipients fermés. Mettre au rebut ou blanchir avant de les porter de nouveau. Informer le personnel du blanchissage des dangers que présente le contaminant. Ne pas fumer, manger ni boire dans les aires de travail. Se laver soigneusement les mains après toute manipulation de cette matière. Veiller au bon entretien général.

Conditions de sécurité de stockage

Stockez dans un lieu frais, sec et bien ventilé. Garder la quantité stockée aussi petite que possible. Entreposer à l'écart des matières incompatibles telles que les acides forts, les composés nitroaromatiques, nitroparaffiniques ou organiques halogénés. Prendre des mesures pour assurer que l'aire de stockage ne puisse pas être contaminée par de l'eau.

Consulter la rubrique sur les Matières incompatibles – Matières à éviter, pour obtenir de plus amples renseignements.

Inspecter tous les récipients reçus pour s'assurer qu'ils sont convenablement étiquetés et qu'ils ne sont pas endommagés. Toujours stocker dans le récipient étiqueté d'origine ou dans le type de récipient recommandé par le fabricant/fournisseur. Protéger l'étiquette et la placer bien en vue. Tenir les récipients hermétiquement fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés et lorsqu'ils sont vides. Protéger des dommages.

Les récipients peuvent développer de la pression après un stockage prolongé. Il peut être nécessaire de ventiler les barils. La ventilation ne doit être effectuée que par du personnel formé à le faire. Suivre les recommandations du fournisseur/fabricant. Si les barils sont gonflés, contactez immédiatement le fabricant/fournisseur pour obtenir de l'aide. La manutention des barils gonflés exige des procédures et de l'équipement spéciaux.

L'aire de stockage doit être clairement identifiée, exempte de toute obstruction et accessible seulement au personnel formé et autorisé. Tenir l'aire de stockage séparée des aires de travail. Afficher des panneaux d'avertissement. Inspecter périodiquement la présence de dommages ou de fuites. Les planchers doivent être étanches à l'eau et sans fissure. Utiliser des matériaux structuraux et des systèmes d'éclairage et de ventilation résistants à la corrosion dans l'aire de stockage. Garder les récipients vides dans une aire de stockage séparée. Les récipients vides peuvent contenir des résidus dangereux. Garder fermé. Éviter toute accumulation de poussière en nettoyant souvent et en ayant une aire de stockage dont la construction convient. Fournir des seuils en relief ou des rampes dans les entrées de porte ou créer une tranchée pourra contenir tous solides entraînés ou dissous.

Les réservoirs de stockage réservés aux solutions doivent être au-dessus du niveau du sol et entourés de digues en

mesure d'en retenir le contenu entier.

Il faut avoir les extincteurs d'incendie qui conviennent et de l'équipement de nettoyage des déversements dans l'aire de stockage. Suivre toutes les instructions spéciales relatives au stockage indiquées dans la Fiche de données de sécurité (par ex., quantités d'entreposage maximales).

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	TLV® de l'ACGIH		PEL de l'OSHA		WEEL de l'AIHA	
	TWA	STEL	TWA	Plafond	TWA de 8 h	TWA
Hydroxyde de potassium				2 mg/m3		

Contrôles d'ingénierie appropriés

On privilégie les méthodes d'ingénierie pour contrôler les conditions dangereuses. Les méthodes générales comprennent la ventilation mécanique (par dilution et par aspiration à la source), les enceintes isolées de sécurité ou les enceintes pour le personnel, le contrôle des conditions du procédé et la modification du procédé (par ex., substitution par une matière moins dangereuse). Il pourrait aussi être nécessaire d'avoir des contrôles administratifs et de porter de l'équipement de protection individuelle.

Employer au besoin une ventilation par aspiration à la source et des enceintes isolées de sécurité pour contrôler la poussière et le brouillard en suspension dans l'air. Utiliser un système de ventilation résistant à la corrosion qui est séparé des autres systèmes de ventilation aspirants. Évacuer directement à l'extérieur, en prenant les précautions nécessaires pour la protection de l'environnement. Fournir suffisamment d'air neuf pour remplacer l'air retiré par les systèmes d'évacuation.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Porter des lunettes de sécurité ; des lunettes de protection (à coques) contre les produits chimiques (s'il y a possibilité de projections). Porter des lunettes de protection (à coques) contre les produits chimiques ; un écran facial (pour manipuler des matières fondues).

Protection de la peau

Gants de protection contre les produits chimiques, combinaisons de travail, bottes et/ou autres vêtements de protection contre les produits chimiques. Une douche d'urgence et un bain oculaire d'urgence doivent être rapidement et facilement utilisables dans l'aire de travail immédiate.

Protection des voies respiratoires

Dans les conditions où l'exposition à la substance est apparente, consulter un hygiéniste industriel. En cas d'urgence ou dans les cas où les niveaux d'exposition sont inconnus, employer un appareil de protection respiratoire à adduction d'air pur à pression positive et à masque complet.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide blanc léger visqueux. Absorbe l'humidité contenue dans l'air. Taille des particules : Non disponible.
Odeur	(Hydroxyde de potassium)
Seuil olfactif	Non disponible
pH	13 – 14
Point de fusion / Point de congélation	Non disponible (point de fusion) ; -7°C (point de congélation)
Point initial d'ébullition / Intervalle des points d'ébullition	100°C (Hydroxyde de potassium)
Point d'éclair	Sans objet

Vitesse d'évaporation	Non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet
Limite inférieure / supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité	Sans objet (supérieure) ; Sans objet (inférieure)
Pression de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité de vapeur (air = 1)	Non disponible
Densité (eau = 1)	~ 0,62 (Hydroxyde de potassium)
Solubilité	Soluble en toutes proportions dans l'eau ; hautement soluble dans les alcools (par ex., éthanol).
Coefficient de partage n-Octanol/Eau (Log K_{ow})	Non disponible
Température d'auto-inflammation	Sans objet
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible (viscosité cinématique) ; Non disponible (viscosité dynamique)
Autres informations	
État physique	Liquide
Masse volumique apparente	Non disponible
Tension superficielle	Non disponible
Température critique	Non disponible
Conductivité électrique	Non disponible
Pression de vapeur à 50°C	Non disponible
Concentration de vapeur saturée	Non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

Stabilité chimique

Les matières sont stables en conditions normales. Absorbe rapidement l'humidité et le dioxyde de carbone contenus dans l'air pour former du carbonate de potassium.

Risque de réactions dangereuses

Réagit vigoureusement ou violemment avec de nombreux produits chimiques organiques et inorganiques tels que les acides forts, les chlorures d'acide, les anhydrides d'acide, les cétones, les glycols et les peroxydes organiques. Attaque les plastiques tels que le poly(téréphtalate d'éthylène), le poly(butylène téréphtalate), les polyesters thermodurcis (fumarate de bisphénol-A (50-100 %), l'acide isophtalique et d'usage général), le polyamide-imide (Tordon), le polyuréthane (rigide) et le polyester chloré thermodurci ; les élastomères tels que le styrène-butadiène (SBR), le polyacrylate, le polyuréthane, le fluorosilicone, le silicone, le polyéthylène chloré et le caoutchouc mou ; et les revêtements tels que le polyester et les vinyles (5-100 %) et la résine époxy (d'usage général et la résine époxy résistante aux produits chimiques) (50-100 %) à température ambiante.

Conditions à éviter

Ne pas utiliser sans ventilation adéquate, éviter les températures élevées, les flammes nues, les étincelles, le soudage, l'usage du tabac et autres sources d'inflammation. Éviter l'accumulation et la décharge de charges électrostatiques.

Matières incompatibles

Hydrocarbures chlorés, Dioxyde de chlore, Anhydride maléique, Nitroéthane, Nitroparaffines, Nitropropane, 2-Nitrophénol. Phosphore. Persulfate de potassium. Tétrahydrofurane. ACROLÉINE, ACRYLONITRILE. Métaux (par ex., aluminium), Eau. L'hydroxyde de potassium est très corrosif pour tous les alliages d'aluminium en toutes concentrations et à toutes températures. L'hydroxyde de potassium est corrosif pour le laiton (non spécifié) solutions à 100 %, les cartouches de laiton (40-100 %), le laiton amirauté (solution à 100 %), le laiton naval et le laiton jaune (toutes concentrations), le bronze

(non spécifié) (50-100 %), le bronze d'aluminium (25 %), le bronze au silicium (25 %), le tantale (10-100 %) et le zinc (toutes concentrations) à température ambiante. Les solutions d'hydroxyde de potassium en toutes concentrations ne sont pas corrosives à température ambiante pour l'acier inoxydable (par ex., des types 301, 303, 304, 305, 316, 347, 17-4PH, série-400), l'acier ordinaire (des types 1010 et 1020), la fonte à graphite sphéroïdal (ductile), le nickel (des types 200 et 201) et les alliages à base de nickel, le Monel 400, l'Hastelloy C et l'Hastelloy C-276, ainsi que le zirconium. Les concentrations de 50-100 % ne sont pas corrosives à température ambiante pour le bronze d'aluminium et le bronze au silicium. Les concentrations jusqu'à 70 % ne sont pas corrosives à température ambiante pour le Carpenter 20Cb-3, l'Inconel 600 et la nickéline (cuivre-nickel 70-30). Les concentrations jusqu'à 50 % ne sont pas corrosives à température ambiante pour l'Incoloy 800 et 825, le cuivre et le titane.

Produits de décomposition dangereux

De l'hydroxyde de potassium peut se dégager En cas d'incendie.

SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

DL50 (oral, rat) : 205 mg/kg

DL50 (oral, rat) : 365 mg/kg

DL50 (oral, rat mâle) : 273 mg/kg

DL50 (dermique, lapin) : supérieure à 1 260 mg/kg (à 1 000 et 1 260 mg/kg, 0/1 lapin est mort ; à 2 000 et 3 160 mg/kg, 1/1 lapin est mort).

Voies d'exposition probables

Inhalation ; ingestion ; contact avec les yeux ; contact avec la peau.

Toxicité aiguë

Nom chimique	CL50	DL50 (oral)	DL50 (dermique)
Hydroxyde de potassium			> 1260 mg/kg (lapin)

Irritation/Corrosion cutanée

L'hydroxyde de potassium est corrosif.

Provoque une irritation modérée à sévère. Peut brûler la peau. Il peut en découler des cicatrices permanentes. Nocif par absorption par la peau.

L'application de 0,5 mL d'une solution à 10 % pendant 4 heures a provoqué la destruction tissulaire chez les lapins, laquelle a été observée à 4,5 heures. En raison de la sévérité de la réaction, aucune autre observation n'a été faite.

L'application de 0,5 mL d'une solution d'hydroxyde de potassium à 5 % pendant 4 heures a provoqué une grave irritation chez les lapins (cotes moyennes maximales : érythème : 3,33/4 à 48 et 72 heures ; œdème : 2/4 à 24, 48 et 72 heures).

Aucune information n'a été signalée concernant une réversibilité. L'application de 0,5 mL de solution à 45 % pendant 4 ou 24 heures a provoqué une lésion par effet corrosif chez les lapins, qui n'était pas guérie après 21 jours. L'application d'une solution à 10 % sur la peau intacte ou la peau éraflée pendant 4 heures a été corrosive pour les lapins et les cobayes. Une grave destruction ou des altérations irréversibles du tissu au point de contact ont été produites chez tous les animaux testés. L'application de 0,5 mL d'hydroxyde de potassium à 2 % sur la peau intacte, sous un timbre pendant 4 heures, a été corrosive chez les lapins. Le même traitement employant de l'hydroxyde de potassium à 1 % n'a pas provoqué d'effet corrosif. L'application de 0,1 mL d'une solution à 5 % sur la peau intacte ou éraflée de lapins pendant 24 heures a provoqué une légère irritation de la peau intacte et une irritation extrême de la peau éraflée.

Lésions oculaires graves / Irritation oculaire

Le liquide ou le brouillard de pulvérisation peut provoquer des lésions tissulaires, particulièrement des muqueuses des yeux. IRRITANT oculaire. Provoque une irritation modérée à sévère.

L'hydroxyde de potassium est corrosif.

L'application de 0,1 mL d'une solution d'hydroxyde de potassium à 45 % a provoqué des lésions par effet corrosif chez les lapins après 1 minute. Aucune information n'a été fournie sur la notation. L'application de 0,1 mL d'une solution d'hydroxyde de potassium à 5,0 % pendant 5 minutes, avant de laver l'œil à l'eau distillée pendant 2 minutes, a provoqué une irritation extrême et la corrosion chez les lapins. L'application de 0,1 mL d'une solution à 1 % pendant 5 minutes ou 24 heures avant de laver l'œil a provoqué une irritation chez les lapins. Une solution à 0,1 % appliquée pendant 24 heures avant de laver l'œil n'a pas provoqué d'irritation.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique

Inhalation

Nocif d'après l'expérience humaine et des tests sur animaux.

Identificateur du produit : Agent rupteur d'émulsion cationique - Ver. 1

N° de la FDS : 0152

Date de préparation : 23 janvier 2018

Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

Page 7 de 10

L'inhalation de brouillard peut provoquer une grave irritation respiratoire. L'inhalation pourrait entraîner de l'œdème pulmonaire (accusation de liquide).

Absorption cutanée

Pas nocif d'après des tests sur animaux.

Nocif par absorption par la peau.

Une étude indique que l'hydroxyde de potassium n'a pas entraîné de sensibilisation cutanée chez les cobayes.

Ingestion

Peut être nocif ou mortel par ingestion. Les symptômes peuvent comprendre de graves brûlures de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Il peut en découler des cicatrices sévères et la mort peut survenir. Les symptômes peuvent comprendre vomissement, diarrhée, diminution de la pression artérielle. Des lésions peuvent apparaître plusieurs jours suivant l'exposition.

L'exposition à des doses très faibles, même pendant une courte période de temps, a provoqué des lésions importantes de l'œsophage, de l'estomac et de l'intestin s'étendant aux tissus avoisinants, de même qu'une excitabilité accrue suivie par l'apathie et la faiblesse. Dans certains cas, la mort est survenue suite au saignement, à l'adhérence ou la perforation. Un rétrécissement de l'œsophage découlant de la formation cicatricielle (constrictions) s'est souvent développé chez les animaux survivants suite aux lésions œsophagiennes.

Danger par aspiration

Pas reconnu d'être un danger par aspiration.

Toxicité pour certains organes cibles – Expositions répétées

(Hydroxyde de potassium)

Nocif. La substance peut être toxique pour les voies respiratoires supérieures et la peau. L'exposition prolongée ou les expositions répétées à la substance peuvent entraîner des lésions d'organes cibles.

Sensibilisation respiratoire et/ou cutanée

(Hydroxyde de potassium) Peut irriter l'appareil respiratoire.

Cancérogénicité

(Hydroxyde de potassium) Non répertorié.

Aucune information n'a été trouvée.

Toxicité pour la reproduction

Développement de la progéniture

Aucune information n'a été trouvée.

Fonction sexuelle et fertilité

Il n'a pas été signalé que ce produit ait des effets toxiques sur la reproduction.

La substance peut être toxique pour les voies respiratoires supérieures.

Effets sur la lactation ou par l'allaitement

N'est pas reconnu d'avoir des effets sur la lactation ni par l'allaitement.

Mutagénicité pour les cellules germinales

Mutagène pour les cellules somatiques des mammifères.

Les données dont on dispose ne semblent pas indiquer que l'hydroxyde de potassium soit mutagène. Aucune étude effectuée sur des animaux vivants n'a été trouvée. Des résultats négatifs ont été obtenus sur des cultures de cellules de mammifères et de bactéries. Des résultats négatifs (aberrations chromosomiques) ont été obtenus sur des cultures de cellules de mammifères, avec et sans activation métabolique.

Effets interactifs

Non disponible.

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

En raison du pH élevé de ce produit, il serait attendu que le produit soit très écotoxique lors de l'exposition d'organismes aquatiques et de systèmes aquatiques. Il peut toutefois être neutralisé par l'acidité naturelle de l'environnement. Il est attendu que l'écotoxicité du composant soit principalement liée à son pH élevé.

Toxicité aquatique aiguë

Nom chimique	CL50 Poisson	CE50 Crustacés	CEr50 Plantes aquatiques	CEr50 Algues
Hydroxyde de potassium	80 mg/L (96 heures)	56 mg/L (Ceriodaphnia Dubia ; 48 heures)		

Persistance et dégradabilité

On ne dispose d'aucune information.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune accumulation dans des organismes vivants n'est attendue en raison de la haute solubilité et des propriétés de dissociation.

Mobilité dans le sol

La solubilité élevée dans l'eau indique une mobilité élevée dans le sol.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Collecter et régénérer ou éliminer dans des récipients scellés dans un site agréé pour l'élimination des matières résiduelles. Ne pas laisser cette matière s'écouler à l'égout/approvisionnement en eau. Éliminer en respectant toute réglementation applicable.

SECTION 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Règlement	N° UN	Désignation exacte pour l'expédition	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage
TMD canadien	1814	Solution d'Hydroxyde de potassium	8	II

Précautions spéciales

Sans objet.

Transport en vrac d'après l'Annexe II du MARPOL 73/78 et le Code IBC (*International Bulk Chemical Code* (recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques))

Sans objet.

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlementation sur la santé, la sécurité et l'environnement Canada

Liste intérieure des substances (LIS) / Liste extérieure des substances (LES)

Tous les composants figurent dans la LIS/LES. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives à la déclaration des produits chimiques conformément au règlement sur la déclaration de nouvelles substances (DNS) en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE, 1999).

États-Unis

Article 8(b) de la loi américaine intitulée *Toxic Substances Control Act* (TSCA)

Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA américaine.

Identificateur du produit : Agent rupteur d'émulsion cationique - Ver. 1
Date de préparation : 23 janvier 2018
Date de la dernière révision : 23 janvier 2018

N° de la FDS : 0152

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Code de danger selon la NFPA	Santé – 3 Inflammabilité - 0 Instabilité – 0
FDS préparée par	Basé sur : Hydroxyde de potassium Service d'ingénierie, de contrôle des procédés et de gestion des risques
N° de téléphone	1-416-281-8181
Date de préparation	23 janvier 2018
Date de la dernière révision	23 janvier 2018
Signification des abréviations	ACGIH® = <i>American Conference of Governmental Industrial Hygienists</i> AIHA® = <i>American Industrial Hygiene Association, AIHA® Guideline Foundation</i> CIRC = Centre international de recherche sur le cancer HSDB® = <i>Hazardous Substances Data Bank</i> NFPA = <i>National Fire Protection Association</i> NIOSH = <i>National Institute for Occupational Safety and Health</i> NTP = <i>National Toxicology Program</i> OSHA = <i>US Occupational Safety and Health Administration</i> RTECS® = <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances</i>
Références	Base de données CHEMINFO. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données HSDB®. <i>US National Library of Medicine</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>NIOSH Pocket Guide. National Institute for Occupational Safety and Health</i> . Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST). Base de données du <i>Registry of Toxic Effects of Chemical Substances (RTECS®)</i> . Dassault Systèmes/BIOVA (« BIOVA »). Accessible auprès du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail (CCHST).
Avis de non responsabilité	Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente fiche de données de sécurité sont exacts. Toutefois, le fournisseur susmentionné, ni aucune de ses filiales n'assume de responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente fiche. Il incombe exclusivement à l'utilisateur de vérifier la convenance de l'usage de toute matière. Toute matière peut présenter des risques inconnus et doit être utilisée avec précaution. Bien que certains dangers dans soient décrits dans la présente fiche de données de sécurité, nous ne pouvons pas garantir qu'ils soient les seuls à exister.